



Belvaux/Sanem, le 11 juillet 2025

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, en date du 02 juillet 2025, réf N° **3/25/0073**, la société

### **DC Postal Service sarl**

a eu l'autorisation relative à la **cessation d'activités du stockage de substances et mélanges classés et des installations de production de froid.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **11 juillet 2025 au 20 août 2025 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire empêchée,  
Pour la secrétaire adjointe  
Tamara Duschène  
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
la bourgmestre,

  
Simone Asselborn-Bintz